

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 13 mars 2023

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 30

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISON – M. GAMIETTE – M. ISSA – M. SOILIH – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – J. BORTOLI représenté par P. RIO – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 014 : Compte de gestion 2022 - Budget Principal Ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2022,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 08 mars 2023.

Délibère, et,

Approuve le compte de gestion 2022 - Budget Principal Ville dont les résultats s'établissent comme suit :


SLOW

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres de recettes émis (b)	15 624 154,89 €	51 169 073,42 €	66 793 228,31 €
Réductions de titres (c)	42,65 €	513 069,01 €	513 111,66 €
Recettes nettes (d = b - c)	15 624 112,24 €	50 656 004,41 €	66 280 116,65 €
DEPENSES			
Mandats émis (f)	11 490 361,30 €	48 239 639,24 €	59 730 000,54 €
Annulation de mandats (g)	292 246,95 €	1 043 465,51 €	1 335 712,46 €
Dépenses nettes (h = f - g)	11 198 114,35 €	47 196 173,73 €	58 394 288,08 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 425 997,89 €	3 459 830,68 €	7 885 828,57 €
(h - d) Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REPRISE DE RESULTAT			
	-5 410 031,53 €	796 225,58 €	-4 613 805,95 €
RESULTAT DE CLOTURE			
	-984 033,64 €	4 256 056,26 €	3 272 022,62 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2022 du Budget Principal Ville.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



 Le Maire,

 ... Philippe RIO

Vote pour : 25

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 3 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, J. BOUBENDIR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le **23 MARS 2023**
 Transmis en Préfecture le **22 MARS 2023**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification